



Règles de sélection pour constituer l'équipe de France aux Jeux Méditerranéens de Plage - Patras (Grèce) du 26 au 31 août 2019

1 - Préambule

Le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM) organise tous les 4 ans des Jeux sportifs qui réunissent tous les pays du pourtour méditerranéen. Depuis 2015, il organise également tous les 4 ans des Jeux Méditerranéens de Plage. La deuxième édition se déroulera à Patras en Grèce, du 25 août au 31 août 2019.

L'aviron de mer, sous sa forme « Beach Rowing Sprint » fait partie des disciplines au programme de ces Jeux Méditerranéens de Plage (JMP), avec onze autres sports pratiqués en bord de mer. Les compétitions de Beach Rowing Sprint auront lieu du 26 au 28 août 2019 sous forme de courses « slalom » à 2 ou 3 lignes d'eau, avec un départ et une arrivée sur la plage sur une distance totale, avec virage, de 600 mètres. Cette compétition se déroulera en solo, double et quatre de couple barré, homme et femme, ainsi qu'en épreuve relais : double homme / solo homme / solo femme / double femme.

Une équipe de France sera constituée pour participer à cette deuxième édition des Jeux Méditerranéens de Plage. Le CNOSF coordonnera la participation des équipes et accompagnera la délégation française dans des conditions comparables à celles des Jeux Olympiques.

La FFA est donc à nouveau sollicitée pour organiser des épreuves permettant de proposer la sélection des rameurs et rameuses qui représenteront la France à ces Jeux. Ces épreuves de sélection seront organisées le **dimanche 26 mai à Dieppe** à l'issue du Championnat de France d'aviron de mer 2019.

Il est à noter que le CIJM pourra décider, jusqu'au 22 mai 2019, de supprimer tout ou partie des épreuves d'aviron du programme des Jeux Méditerranéens de plage si le nombre des intentions d'engagements formulés par les nations éligibles est jugé insuffisant. Dans ce cas, l'épreuve prévue à Dieppe sera maintenue comme une épreuve de beach-rowing mais ne donnera pas lieu à sélection.

2 - Les épreuves de sélection

Elles seront organisées dans six catégories senior inscrites au programme de ces Jeux :

- Solo H et F,
- Double H et F,
- Quatre de couple barré H et F.

Les équipages peuvent être des mixtes de clubs mais il est interdit de participer dans plusieurs épreuves.

À l'issue des épreuves de sélection, une équipe de 10 femmes (4X+, 2X, 1X et 1 remplaçante) et 10 hommes (4X+, 2X, 1X et 1 remplaçant), soit 20 personnes dont 2 barreurs (une femme et un homme) sera déterminée et proposée au CNOSF (sauf en cas d'annulation par le CIJM de l'une ou plusieurs de ces épreuves au programme des JMP).

3 - Le calendrier

- Lundi 29 avril 2019 8h00 ouverture des inscriptions sur le serveur fédéral
- Mardi 14 mai 2019 14h00 clôture des inscriptions

- | | | |
|------------------------|-------|--|
| | 17h00 | consultation des inscriptions sur ffaviron.fr |
| • Vendredi 24 mai 2019 | 9h00 | confirmation des engagements sur place |
| • Dimanche 26 mai 2019 | 7h30 | réunion d'information (obligatoire pour les délégués et équipiers référents) |

4 – Les engagements

Tous les équipages devront s'engager sur l'intranet fédéral.

Les équipages mixtes de clubs devront envoyer leur intention d'engagement à la FFA, à sylvain.bosquet@ffaviron.fr, en mentionnant, les noms, prénoms, date de naissance et n° de licence des rameurs(ses) et barreurs(ses).

5 – L'organisation

Les épreuves de sélection se dérouleront à Dieppe, à l'issue du Championnat de France d'Aviron de mer, le dimanche 26 mai 2019 de 9h à 13h. Elles seront organisées au niveau de la zone d'embarquement et de débarquement du championnat de France.

- **Un parcours qualificatif**

Entre 9h et 11h00, une épreuve chronométrée qualificative, à plusieurs partants, sur un parcours de 500 mètres en aller et retour, avec départ et arrivée sur l'eau et virement d'une bouée à mi parcours, servira à qualifier les deux équipages finalistes de chaque épreuve de Beach Rowing Sprint.

- **Une finale à deux partants**

Les finales à deux partants auront lieu à partir de 11h30.

Le parcours comportera 2 couloirs perpendiculaires à la plage, de 300 mètres de longueur et de 150 mètres de largeur chacun. Le couloir de chaque finaliste sera attribué par tirage au sort.

L'épreuve consistera à virer une bouée placée à environ 300 mètres de la ligne de départ. Le départ et l'arrivée seront jugés au même endroit sur le sable. Un équipier « coureur », membre de l'équipage et pouvant être différent au départ et à l'arrivée sera désigné par chaque équipe, au moins 30 min avant la première finale. Pendant la procédure de départ, les autres équipiers des doubles et des quatre seront debout dans l'eau et tiendront leur bateau en attendant le signal de départ. Dès le signal du starter, le coureur se dirigera vers son bateau sur une distance d'environ 50 mètres et les équipiers pourront eux aussi s'installer. Après avoir réalisé un aller et retour sur l'eau d'environ 500 mètres autour d'une bouée, un coureur pourra descendre du bateau après avoir échouer celui-ci sur la plage et franchir la ligne d'arrivée. La ligne d'arrivée sera matérialisée par une ligne droite tracée sur le sable. Le coureur de chaque équipage devra attraper un drapeau respectif positionné verticalement sur la ligne d'arrivée. Un juge à l'arrivée déterminera le classement final.

** Au minimum deux teneurs de bateaux par équipe finaliste désignée par la FFA, aideront les équipages à s'installer et à partir, mais aussi à amortir l'arrivée des bateaux sur la plage.*

6 - Règles et critères de sélection

Sportifs sélectionnables

Les équipages vainqueurs des finales seront proposés pour intégrer l'équipe de France 2019 de Beach Rowing Sprint qui participera aux JMP 2019.

Les sportifs doivent être licencié(e)s junior(e)s ou senior(e)s de la FFA et de nationalité française.

Les barreurs doivent être de la même catégorie de genre que l'équipage.

Les sportifs sélectionnés s'engagent à être disponibles pour participer aux Jeux Méditerranéens de Plage qui auront lieu à Patras, en Grèce, du 26 au 31 août 2019. Les modalités de déplacement et d'organisation sur place seront précisées, par mail, aux sélectionnés courant juillet 2019. Pour valider leur sélection à l'issue des épreuves, les sélectionnés doivent fournir les documents suivants :

- copie de la carte d'identité ou d'un passeport valide ;
- photo d'identité.

En cas d'indisponibilité ou de refus de sélection d'un équipage, l'équipage suivant sera proposé à la sélection, sauf si l'écart avec le vainqueur constitue un doute quant à la capacité de performance de celui-ci. Si un seul des rameurs ou rameuses de l'équipage est indisponible pour les JMP, la FFA pourra proposer de compléter l'équipage par le rameur ou la rameuse qu'elle jugera le plus performant.

La FFA se réserve le droit de ne pas retenir des équipages dans toutes ces catégories d'embarcation si le niveau observé lors des épreuves de sélection ne le justifie pas.

En cas de report au dimanche des finales du championnat de France, les rameurs et rameuses champions de France seront automatiquement sélectionnés. En cas de refus de sélection d'un équipage champion de France, celle-ci sera proposée à l'équipage classé second, puis au troisième en cas de refus de celui-ci et ainsi de suite si le niveau sportif constaté le justifie.